

— — — 1935 — — —



1935

— — — 1936 — — —

UNION MUSICALE CHALONNAISE

Nous apprenons avec plaisir que dimanche prochain, à 9 heures, sous la présidence d'honneur de M. Malthête, maire, et de M. Belliard, président de l'Union Musicale Chalonnaise, sous la direction de M. Oscar Dubourg, se rendra au Ponceau-cottage, route de Rochefort sur Loire.

Voici le programme de la journée :

De 9 heures à 10h30, concours de pêche à la ligne réservée aux musiciens ; de 11 à 12 heures, apéritif concert ; à 12 h., déjeuner des musiciens ; à 14 h 30, concert et départ pour la gare de Chalonnnes-État où un deuxième concert sera exécuté à la demande de la population.

Amateurs de musique et de plein air, rendez-vous le 20 septembre, au Ponceau-Cottage.

L'Ouest-Eclair, le 12 septembre 1936

CHALONNES. COURS DE SOLFÈGE

Nous rappelons que les cours de solfège reprendront le mardi 29 septembre, à la

Mairie, de 18 à 19 heures et de 19 à 20 heures.

Garçons : mardi et vendredi

Filles : mercredi et samedi

L'Ouest-Eclair, le 19 septembre 1936



1936. Union musicale Chalonnaise.

— — — 1938 — — —

CHALONNES A L'UNION MUSICALE CHALONNAISE

C'est dimanche 24 courant que l'Union musicale Chalonnaise donnera à la salle des fêtes son grand concert annuel.

M. Dubourg a fait appel cette année à un de ses bons amis bien connu dans le monde musical, même au-delà de nos frontières : c'est M. Herold Paradis, ex-clarinette solo de l'opéra de Paris et de la garde Républicaine, chevalier de la Légion d'Honneur, qui vient gracieusement réhausser l'éclat de cette matinée artistique.

Le comique croupier nantais Bajus et le nain Ri-Ki-Ki y apporteront la note "fou-rir". Quant à la chorale "La Rose", elle a préparé tout spécialement ses plus beaux succès.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mme Pressia, diplômée du Conservatoire de Lausanne. Enfin chanteurs fantaisistes,

solistes, monologuistes, viendront compléter le programme de cette belle matinée.

En soirée, un grand bal terminera tardivement la fête. Le prix des places est fixé : concert, premières 7fr. ; deuxièmes 5 fr. ; troisièmes 3 fr. Bal, 5 francs. La location est ouverte chez M. Plumejean, bijoutier, rue Saint-Maurille.

L'Ouest-Eclair, le 23 avril 1938

CHÂTEAUNEUF SUR SARTHE

La fête du 19 juin

Après le concours de pêche du matin dont nous avons donné le résultat, l'après-midi eût lieu à 14 heures, la réception de l'Union musicale et de la chorale "La Rose" de Chalonnnes sur Loire, dirigée par son compétent chef M. Dubourg, et sous-chef M. Plumejeau, M. Malthête, maire de Chalonnnes ; Mme Schmit, présidente de "La Rose" ; Mme Plumejeau, vice-présidente, et de nombreux supporters accompagnaient le groupe.

L'harmonie Ste Cécile, de Châteauneuf dirigée par M. Bourgouin, et la fanfare "L'Avenir", chef M. Bourgeois fils, précédèrent les groupes de Chalonnnes pour se rendre du Café de la Piscine, à la mairie où un vin d'honneur était offert par le comité des fêtes. Etaient présents : M. Blanchouin, député ; Deslandes et Lebreton, adjoints ; Houdebine, Gerboin, Chesnier, Fraquet, conseillers municipaux ; Bodard, Petitjean.

M. Binet, président du comité des fêtes, souhaita la bienvenue aux musiciens de Chalonnnes et à la chorale et salua les autorités qui les accompagnaient. Les remerciant vivement d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du Comité des fêtes.

M. Blanchouin, député, enfant de Châteauneuf, salua à son tour au nom de la population et félicita le Comité des fêtes d'avoir eu la bonne idée d'inviter ces groupes de Chalonnnes dont il fait l'éloge et qui jouissent déjà, quoique fondés en 1936,

d'une très grande réputation, grâce à la compétence et au dévouement de leur chef, M. Dubourg, dont il sait qu'il est sorti du Conservatoire de Paris avec un premier prix.

Après avoir salué particulièrement M. Malthête, maire de Chalonnnes, accompagnant les groupes, montrant ainsi tout intérêt qu'il leur porte et adressé d'aimables paroles aux gracieuses jeunes femmes et jeunes filles de la chorale, M. Blanchouin termina en levant son verre à la société musicale, à la chorale de Chalonnnes et à la société des fêtes de Châteauneuf.

L'union musicale de Chalonnnes se fit ensuite applaudir dans l'exécution de Grenada, marche espagnole. Différents concerts furent donnés par les musiques de Châteauneuf au cours de l'après-midi et dans plusieurs quartiers.

De 18 à 19 heures, un concert de choix fût donné sur le mail par l'Union musicale de Chalonnnes et la choral "La Rose". Les nombreux auditeurs furent alors à même d'apprécier la qualité de cette jeune musique si artistiquement dirigée et l'on applaudit successivement : "Marche des femmes" de la veuve joyeuse ; fiancée du conscrit, ouverture ; Fiançailles, valse ; Blaze Away, marche.

La Chorale "La Rose" se fit à son tour d'applaudir dans l'exécution de coeurs à trois voix : Oh ! verts sapins ; Pavane et Chanson de Mai.

L'Union musicale donna encore le soir une brillante retraite aux flambeaux. La soirée se termina par un brillant concert donné au théâtre de verdure, monté dans le mail. Le comité des fêtes avait eu l'heureuse idée de s'adresser au directeur de la "cloche angevine", M. Brillet-Béam, et à son excellente troupe, qui nous donnèrent un programme choisi dont l'interprétation fût vivement applaudie des auditeurs.

Félicitations au Comité des fêtes et particulièrement à son dévoué président M. Binet, dont l'activité et le dévouement sont

bien connus de tous, pour l'organisation de cette journée.

L'Ouest-Eclair, le 25 juin 1938



L'Ouest-Eclair, le 12 juillet 1938

— — — 1950 — — —



1950

— — — 2012 — — —

Chalonnnes sur Loire.

L'école de musique Loire-Layon
n'est pas tirée d'affaire

**Pourquoi ? Comment ? L'école de
musique Loire-Layon restera-t-elle sous le
giron associatif ?**

Alors que le conseil communautaire de juin dernier avait laissé entrevoir un prochain changement de statut, la municipalité de Saint-Georges-sur-Loire vient de rebattre les cartes en s'opposant à sa territorialisation, autrement dit à son passage sous la tutelle communautaire.

Quel est le problème avec l'école de musique intercommunale ?

L'école de musique Loire-Layon, qui fonctionne depuis 12 ans de manière associative et sur quatre sites (Chalonnnes, La Possonnière, Rochefort et Saint Georges sur Loire), doit faire face à un grand nombre d'élèves (370) et d'enseignants (24). Et bien que 60 % de son budget soit subventionné par la communauté de communes Loire Layon, sa gestion est devenue beaucoup trop lourde pour les parents d'élèves bénévoles. En juin dernier, Thierry Millon, vice-président de la communauté de communes et chargé d'une étude sur le fonctionnement et l'avenir de l'école, avait alerté les autres élus sur l'urgence de la situation.

Quelle solution avait été proposée pour sauver l'école ?

Le changement de statut. Plus précisément, l'abandon du fonctionnement associatif au profit de la territorialisation. L'école dépendrait alors désormais entièrement de la communauté de communes. « Si vous tenez à votre école, il faut territorialiser ! », avait lancé Thierry Millon, en guise de cri d'appel. Chaque conseil municipal des dix communes du Loire-Layon était donc invité à donner son avis.

Qu'a donné le résultat de la consultation ?

Chalonnnes-sur-Loire, Rochefort-sur-Loire, La Possonnière, Denée et Ingrandes ont dit oui. Les communes de Champtocé sur Loire, Saint-Aubin-de-Luigné et Saint Germain des Prés ont voté non, tout comme... Saint Georges sur Loire !

Une décision étonnante lorsque l'on considère que le pôle administratif de

L'EIMLL est hébergé à la mairie de Saint-Georges et que le président de la communauté n'est autre que Daniel Froger, maire de ladite commune. Cette décision fait basculer la dynamique engagée. L'avis de Chaudfond sur Layon, qui ne s'est pas encore prononcée, n'y changera rien. La majorité n'étant pas atteinte pour le changement de statut de l'école de musique, celle-ci devrait rester associative.

Quel devenir alors pour l'école ?

Stella Dupont, maire de Chalonnnes, se dit « inquiète pour l'avenir et la pérennité de l'école de musique intercommunale dans les conditions actuelles ». Sans compter que cette décision remet en cause le projet qui prévoyait la mise à disposition de nouveaux locaux communs à l'école de musique et au collège Saint-Exupéry de Chalonnnes. En effet, la municipalité chalonnaise aura-t-elle la capacité à assumer seule cet investissement ? La communauté de communes Loire-Layon (22 343 habitants) Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudfond sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 28 octobre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Dernière année associative
pour l'École de musique Loire-Layon



Mardi à Chalonnnes, les inscriptions à l'école de musique ont permis de rencontrer anciens et nouveaux professeurs : Geneviève Mottas (violon), Andrée Lord (accordéon diatonique), Sandra Ripaud (chant choral) et Stéphane Cozic (absent sur la photo).

À partir de lundi 10, les cours d'instruments et de formation musicale reprendront à l'Ecole intercommunale de musique Loire-Layon (EIMLL). Plus de trois cents élèves et une vingtaine de professeurs travailleront sur les quatre sites du territoire où ont lieu les activités musicales : Chalonnnes, La Possonnière, Rochefort sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire. Cette année sera la dernière en fonctionnement associatif, « une année de transition... », nous explique le directeur Philippe Gay, également directeur de l'école de musique Loire-et-Côteaux. Les deux écoles mutualisent toujours, pour des raisons pratiques, actions et moyens et maintiennent une grande complémentarité.

Quatre nouveaux professeurs ont été recrutés pour assurer les cours d'accordéon diatonique, de chant choral, de violon et de guitare basse. Tous les élèves qui suivent simultanément des cours d'instruments et des cours de formation musicale ont la possibilité de choisir une pratique collective afin de se familiariser avec le jeu en groupe. Cette année verra la création d'un orchestre à cordes pour débutants qui, comme celui à vents déjà existant, se tiendra sur le site de Chalonnnes. Les deux orchestres plus avancés de ces deux familles d'instruments seront basés à La Pommeraye. L'école de musique étendra cette année ses actions en milieu scolaire : sur les dix communes du territoire, six écoles primaires ont déjà un projet pour travailler avec l'intervenante Anne Pouivet. Roxy Billard, professeur chargée aussi de la saison culturelle, annonce cette année sept auditions de classes sur divers sites, quatre projets de master class pendant les congés scolaires et une demi-douzaine de concerts.

La territorialisation de l'école de musique décidée au conseil communautaire du 27 juin (O.-F. 4 juillet) sera effective à la rentrée 2013 et ne devrait pas entraîner de perturbations au niveau des élèves et des

familles qui, comme le souhaite le directeur, seront toujours représentées au sein de l'école. Il reste des places pour quelques instruments : EIMLL : 02 41 48 79 81 ; site : www.ecole-musique-loire-coteaux-layon.fr

Ouest-France, le 5 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

L'école de musique intercommunale fait toujours débat

Depuis six ans, il était curé de la Nouvelle Alliance-en-Loire-et-Mauges et de Saint Maurille-en-Loire-et-Layon, dans le diocèse d'Angers (Maine-et-Loire). Dimanche 29 août, il a célébré sa dernière messe à La Pommeraye (Mauges sur Loire), avant de rejoindre deux autres paroisses plus bas dans les Mauges. Venu du Chemillois, Guillaume Bourcy, 36 ans, prend sa suite. « Sincèrement, j'ai eu plaisir à exercer ma mission dans cette paroisse, confiée avec un brin de nostalgie le père Dany Cottineau. Mais cette mission ne m'appartient pas, elle m'a été confiée. En tout cas, ma plus belle satisfaction, c'est d'avoir pu créer avec des laïcs une véritable dynamique de projet. »

Ouest-France, le 11 novembre 2012

École de musique :

Daniel Froger souhaite la poursuite d'activité

Daniel Froger, maire de Saint Georges sur Loire et président de la communauté de communes Loire-Layon (CCLL), a expliqué quelques éléments expliquant le vote des élus de son conseil municipal, à propos de la territorialisation de l'école intercommunale de musique Loire-Layon : 12 voix contre, 4 pour et 3 abstentions (lire notre édition d'hier). Le rythme scolaire risque de changer, que faire alors des heures de cours du mercredi matin ? Où trouver les 70 000 € nécessaires pour les transferts de

compétences, les salaires du personnel devenant fonctionnaires territoriaux ?

Il est hors de question pour la commune Saint-Georgeoise d'augmenter les impôts. Devait-on alors « augmenter les tarifs et en faire une future école de musique élitiste » comme le déplore Antoine Blond, élu de Champtocé au cours du conseil communautaire du jeudi novembre ?

Daniel Froger compare avec les écoles de musique des communes voisines citant celle de Chemillé dont le nombre d'élèves avoisine celui du Loire-Layon (307), et qui est toujours associative. Enfin, il dit « souhaiter cependant que l'école poursuivre son activité » et explique que « même si elle reste associative, la communauté de communes peut avoir la compétence investissement ». Le conseil municipal de Saint-Georges a en effet approuvé à l'unanimité dans un second vote que le financement des salles utilisées pour les quatre sites de l'école de musique (Chalonnnes, Rochefort, Saint-Georges, La Possonnière) soit pris en charge par la CCLL. « La compétence investissement serait donc optionnelle ? » interroge l'élus chalonnais Marc Schmitter. « Il faut reformuler les statuts, faire un autre vote dans chaque commune », conclut Daniel Froger. L'édile se dit néanmoins prêt à annoncer aux parents que la gestion de l'école restera associative.

Ouest-France, le 12 novembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Le bureau de l'école de musique donne son point de vue



Jean-Pierre Bureau, président de l'association de l'École intercommunale de musique Loire-Layon.

Suite à la décision de non-terrorialisation de l'école de musique intercommunale Loire Layon (OF 29 octobre et 13 novembre), les membres du bureau de l'association, qui en assurent actuellement la gestion, ont souhaité réagir. Il s'agit de lever toute ambiguïté et de faire face aux inquiétudes des parents d'élèves et des adultes, qui s'interrogent sur l'avenir de l'école (245 familles).

Jean-Pierre Bureau, président, Christophe Adnot, trésorier, Delphine Criloux, secrétaire, et Christelle Gautron, membre du conseil d'administration, tous bénévoles, parlent d'une seule voix : « L'école n'est pas en péril, elle se porte bien ; nous avons donné notre parole pour gérer l'école et délivrer un enseignement de qualité, nous ne laisserons pas tomber les gens ! » Bien sûr, l'équipe reconnaît un peu de déception face à la décision de la communauté de communes, suite aux votes des dix communes : « Une dynamique était engagée et semblait en phase d'aboutir, mais nous prenons acte de la décision. »

Associative depuis sa création (2000), l'école de musique est aujourd'hui dirigée par un directeur territorial, Philippe Gay, qui assure aussi la direction de l'école Loire-et-Coteaux, elle-même territorialisée depuis un an. Afin de favoriser les conditions d'une éventuelle territorialisation, des actions avaient été déjà engagées, telles un ajustement des tarifs, une augmentation des interventions en milieu scolaire etc.

Aujourd'hui, le bureau ne baisse pas les bras et compte poursuivre la gestion de l'école,

même si celle-ci reste associative. « Une réflexion est entamée pour adapter l'école à cette nouvelle donne, mais l'école de musique n'est pas à l'agonie. » Certes, les membres du bureau invitent les parents à les rejoindre dans leurs missions, mais ils voient rouge lorsque des élus laissent entendre « qu'ils ne s'investissent pas assez ». Le bureau de l'école de musique envisage aussi de rencontrer prochainement les vingt-quatre enseignants afin de les rassurer à leur tour, si besoin est.

Ouest-France, le 22 novembre 2012

— — — 2013 — — —

Chalonnnes sur Loire.

Musique latine : le guitariste Alexeï Khorev en concert samedi



Le guitariste Alexeï Khorev (au centre), entouré des élèves de l'école de musique Loire-Layon, qui donnera samedi un concert après une courte prestation de ses stagiaires.

Depuis un mois, le guitariste Alexeï Khorev est invité à l'École de musique intercommunale Loire-Layon (EIMLL) pour animer une master class avec des élèves musiciens. Samedi, pour clore leur formation, les douze jeunes, âgés de 10 à 17 ans, donneront un petit récital de quatre pièces de musique latine traditionnelle (Pérou, Argentine, Mexique, Brésil). Leur prestation sera suivie du concert de leur professeur.

Une pointure

Musicien de haut vol, Alexeï Khorev, né à Saint-Pétersbourg, a grandi au sein d'une famille de guitaristes. En 2000, à 21 ans, il obtient le premier prix de guitare du Conservatoire national supérieur de musique de Paris (CNSM). Depuis, il poursuit sa carrière de concertiste, souvent en duo avec sa soeur Ekaterina. Il vit au Pouliguen et enseigne au conservatoire à rayonnement départemental de Guérande, en Loire-Atlantique. Reçu, il y a trois ans par l'EIMLL pour animer un stage de guitare contemporaine, il a choisi cette année de travailler avec les élèves volontaires de Gilles Sablin, enseignant de guitare à l'école de musique, sur des compositions légères, en adaptant les partitions aux différents niveaux des stagiaires. Quatre répétitions de deux heures et une dernière, juste avant le concert de samedi, vont mobiliser ces jeunes musiciens très motivés. Samedi 16 février, à 20 h 30, espace Ciné de Chalonnnes ; tarifs : de 1 à 6 €. Renseignements : école de musique Loire-Layon, tél. 02 41 48 79 81.

Ouest-France, le 12 février 2013

Chalonnnes sur Loire.

Le concert de guitare
enchante le public



Alexeï Khorev

Alexeï Khorev était l'invité de l'école intercommunale de musique Loire-Layon. Après le prélude des jeunes élèves guitaristes, le talentueux musicien a enchanté le public lors de son concert en solo.

Ouest-France, le 18 février 2013

Chalonnnes sur Loire.

L'orchestre d'harmonie cherche
toujours des musiciens



Julien Pontoire, nouveau directeur musical de l'harmonie.

Voilà un an que Julien Pontoire, 28 ans, a repris, avec discrétion et savoir-faire, la direction de l'harmonie de Chalonnnes, qui s'étiolait, sans chef depuis près de deux ans. En l'associant avec celle de Rochefort et de La Possonnière, il l'a redynamisée, et elle est devenue l'orchestre d'harmonie des trois communes. Habitant Longué-Jumelles, il dirige déjà l'orchestre d'harmonie de Vernoi-le-Fourrier et donne des cours de piano et de batterie dans la région. Proposant un répertoire moderne et varié, d'Ennio Morricone à Henry Mancini, en passant par Louis Armstrong, Dimitri Chostakovitch et aussi Serge Gainsbourg, Michel Polnareff ou Sacha Distel, ainsi que des arrangements personnels de standards, il a su séduire les vingt musiciens qui composent aujourd'hui la formation.

Lors de ses dernières prestations (marché de Noël ou fête des Vins de Chalonnnes), on a pu remarquer la progression des musiciens et sentir le vent de dynamisme impulsé par le nouveau chef. La présidente de l'orchestre d'harmonie, Brigitte Bazin, est ravie de ce nouvel élan et invite de nouveaux musiciens à les rejoindre : « Nous recherchons toutes sortes d'instrumentistes mais en particulier un percussionniste. » Les répétitions ont lieu le mardi, de 20 h à 22 h 30, à

Chalonnnes-sur-Loire en mars et juin, à La Possonnière en avril, à Rochefort-sur-Loire en mai. Des projets sont en cours, notamment grâce au jumelage, tel un voyage à Tecklenburg (Allemagne) en 2014. Prochain concert : dimanche 17 mars à 15 h, à la salle communale de Vernoi-le-Fourrier et avec l'harmonie de la commune.

Ouest-France, le 8 mars 2013

Chalonnnes sur Loire. Des chiffres éloquentes à l'école de musique



Le conseil d'administration de l'école intercommunale de musique Loire Layon a tenu son assemblée générale devant un public très restreint.

L'assemblée générale de l'école intercommunale de musique Loire-Layon (EIMLL), qui s'est tenue la semaine passée dans la salle capitulaire de Saint Georges sur Loire, n'a pas déplacé les foules. Hormis les sept membres du conseil d'administration, dont Thierry Millon, maire d'Ingrandes, chargé de la commission Sport et culture sur le territoire, et Frédéric Ploquin, commissaire aux comptes, seulement trois élus et deux personnes étaient présents. Pourtant, l'EIMLL, c'est, en 2012-2013, 330 élèves (240 familles concernées), 22 professeurs (dont le directeur Philippe Gay), 416 interventions dans les écoles de sept communes, six auditions pluridisciplinaires, quatre projets pédagogiques (stages, sorties...) et six concerts de tout genre de musique en collaboration avec d'autres écoles.

Au vu de sa fréquentation croissante et de son activité intensive, il a été question que la

gestion de l'école soit prise en charge par la communauté de communes, mais il en a été décidé autrement à la majorité des élus. Le budget de fonctionnement de 300 000 €, constitué à 84 % de charges de personnel, est cependant financé à 66 % par la communauté de communes, les parents contribuant à 30 % du budget. Les adhésions vont passer de 25 € à 28 € pour la rentrée 2013. Si la majorité des communes donnent leur aval, la communauté de communes devrait prendre en charge l'investissement, ce qui permettrait à l'école de bénéficier dans certaines communes de locaux mieux adaptés.

Il est attendu plus de mobilisation de la part des adhérents, pour une association qui rayonne dans dix communes et forme un si grand nombre de jeunes et de moins jeunes. La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint-Germain-des-Prés.

Ouest-France, le 10 juillet 2013

Chalonnnes sur Loire.

C'est le moment de s'inscrire
à l'école de musique



Les inscriptions à l'école intercommunale de musique Loire-Layon durent jusqu'à la fin du mois.

Les cours d'instruments débuteront le 9 septembre pour l'école de musique Loire-Layon tandis que les pratiques collectives reprendront début octobre. Mardi avait lieu la rencontre des professeurs, des élèves et des parents pour les inscriptions. « À ce jour, trois cent dix élèves sont déjà inscrits et seulement quarante et un anciens ont arrêté les cours, contre cent vingt-quatre l'an passé ! », ont annoncé le président de l'association gestionnaire de l'école, Jean-Pierre Bureau, et le directeur, Philippe Gay.

Deux nouveaux professeurs rejoignent l'équipe : Jean-Baptiste Noujaim pour le violoncelle et Irina Palmer pour le piano. La programmation de la saison culturelle est en cours mais on sait déjà qu'outre les auditions publiques pluridisciplinaires, les pianistes débutants donneront un récital à La Possonnière. Cette année sera également programmé un concert des professeurs et le quatrième festival des musiques actuelles recevra le groupe Nantais Mix City ainsi que les élèves du conservatoire de Cholet. Seule ombre, récurrente, au tableau : l'accueil des cours dans des locaux toujours mal adaptés et vieillissants (sauf à La Possonnière).

Ouest-France, le 5 septembre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Irina Palmer,
nouveau professeur de piano



Irina Palmer, nouvelle enseignante de piano à l'EIMLL.

Les jeunes élèves de piano de l'école intercommunale Loire-Layon n'auront pas besoin de fournir de gros efforts pour retenir le prénom de leur nouvelle enseignante : elle s'appelle Irina comme Irina Goriau à qui elle succède ! Depuis sept ans, la jeune femme, d'origine arménienne par sa mère, vit en France avec son mari britannique qu'elle a d'ailleurs rencontré en... Turquie ! Dans les horizons divers où elle a évolué - Irina est née en Allemagne, a vécu en Russie puis en Ukraine... - Irina Palmer a suivi, dès l'âge de six ans, l'enseignement de grands professeurs. Elle enseigne elle-même le piano depuis plus de quinze ans. Cette charmante jeune femme souhaite être à l'écoute de tous ses nouveaux élèves et prend sa mission à cœur.

Certains la connaissent déjà puisqu'elle a assuré le remplacement d'Irina Goriau, lors de son congé maternité l'an passé. Celle qui « aime Liszt pour la virtuosité, Chopin pour la sensibilité », avoue également posséder « tout un répertoire de piano-bar que j'ai longtemps exercé ! » Un nouveau professeur qui a autant voyagé dans les différentes cultures que dans les différents genres musicaux.

Ouest-France, le 6 septembre 2013

Chalonnnes sur Loire. Trois harmonies municipales en concert



Les trois harmonies répètent en prévision de leurs deux prestations des 24 et 30 novembre.

Les harmonies de Chalonnnes-sur-Loire, La Possonnière et Rochefort-sur-Loire invitent le public à deux prestations à l'occasion de la Sainte-Cécile, en hommage à la patronne des musiciens.

Dimanche 24, elles joueront trois ou quatre compositions lors de la messe de la Sainte-Cécile dont l'Hymne à la nuit, une page de Joseph Noyon d'après Rameau et On the Way de Marcel Chapuis.

Samedi 30, c'est à l'espace Ciné Musique qu'elles donneront un concert gratuit. Au programme de ce deuxième récital : des pots pourris de Gainsbourg à Presley en passant par Mickael Jackson, des musiques de films, etc. Un nouveau répertoire très moderne pour les trois harmonies qui jouent ensemble sous la direction de leur chef Julien Pontoire.

Ce sera l'occasion pour le maire Stella Dupont d'honorer quelques musiciens au service de l'harmonie municipale depuis de nombreuses années.

Dimanche 24 novembre, 10 h 30, messe de la Sainte-Cécile en l'église Saint-Maurille ; samedi 30 novembre, à 16 h, concert gratuit à l'espace Ciné Musique.

Ouest-France, le 22 novembre 2013

Chalonnnes sur Loire.
Quatre musiciens de l'harmonie
à l'honneur



L'adjoint Pierre Davy (en veste) et la présidente Brigitte Bazin entourés par les quatre musiciens honorés : Alain Bernard (clarinette), Alain Billard (batter), Michel Gachet (trompette) et Pierre-Jean Gachet (trombone).

Dimanche, un concert gratuit a réuni les trois harmonies municipales de Chalonnnes, La Possonnière et Rochefort. Un programme très contemporain avec du jazz rock, de la variété française et des musiques de films, concocté par leur nouveau chef, Julien Pontoire, dont la direction a manifestement boosté depuis deux ans le répertoire. Les morceaux étaient présentés avec humour par des musiciens très à l'aise et performants. L'adjoint Pierre Davy a récompensé quatre d'entre eux pour leur investissement : Alain Billard, batter qui a transmis l'amour des percussions à son fils Roxy (professeur à l'école de musique intercommunale), a reçu la médaille d'or de la Confédération musicale de France tandis qu'Alain Bernard (clarinette), Michel Gachet (trompette) et Pierre-Jean Gachet (trombone) ont reçu un cadeau de la municipalité.

Ouest-France, le 3 décembre 2013

——— **2014** ———

Chalonnnes sur Loire.
Un festival de musiques actuelles ce
week-end à l'espace ciné



Le groupe Mix City donnera un concert gratuit, vendredi à l'espace ciné.

L'école intercommunale de musique Loire-Layon (EIMLL) organise son quatrième festival de musiques actuelles vendredi et samedi prochain, à l'espace ciné de Chalonnnes. Un événement entièrement gratuit qui prend de l'ampleur et dont l'objectif est d'offrir aux spectateurs de belles scènes musicales.

Vendredi, à 20 h 30, c'est le groupe nantais Mix city, en tournée avec son projet « Nola's Mood », qui sera l'invité. Ces huit musiciens (basse, batterie, clavier, cuivres, piano, sampleur, platines, chant...) proposent une musique originale inspirée de la culture afro-américaine : « De la soul au hip-hop, du funk à la jungle, autant d'influences digérées et réintroduites dans la musique de Mix City avec l'inévitable french touch... », voilà comment se définit le groupe. Les amateurs sont invités à assister à la balance entre 18h et 19h. Un temps d'échange est également prévu avec le public en fin de concert.

Samedi 22, deux concerts seront donnés, toujours à l'espace ciné chalonnais, l'un à 17 h 30 et l'autre à 20 h 30. Des groupes composés de musiciens des écoles de musique Loire-Layon, Loire et Coteaux (une trentaine au total) et des invités du conservatoire de Cholet et de l'école de musique de Beaucouzé alterneront des sets avec deux groupes locaux : Two of us et Power Strips. Ces deux formations sont constituées, entre autres, d'anciens élèves et de musiciens montants.

Au programme, de la musique électro jusqu'au blues traditionnel en passant par du chant choral.

Ce festival ouvert à tous est un moment fort pour l'EIMLL qui représente 252 familles. Il a été concocté par le directeur Philippe Gay et Roxy Billard, professeur chargé de la programmation, avec la complicité des enseignants qui seront bien sûr présents durant les deux jours.

Vendredi 21 mars, à 20 h 30, et samedi 22, à 17 h 30 et 20 h 30, espace ciné de Chalonnnes.

Entrée libre. Site internet :

www.ecole-musique-loire-coteaux-layon.fr

Ouest-France, le 19 mars 2014

— — — 2017 — — —



21 juin 2017. Inauguration de l'école de musique.



21 juin 2017. Inauguration d'un nouveau piano à queue W.Hoffmann.

Chalonnnes sur Loire.

Un nouveau lieu de vie
dédié à la musique



Mercredi, le nouveau bâtiment de l'école intercommunale de musique Loire Layon a été inauguré à Chalonnnes, en présence de tous les partenaires.

Studios, auditorium... De locaux tout neufs de l'école intercommunale de musique ont été inaugurés. Élèves musiciens et collégiens pourront l'utiliser dès la rentrée.

Des locaux vieillissants, exigus et mal adaptés, recevaient à Chalonnnes les élèves de l'école de musique intercommunale. C'est fini. C'est sur un site tout neuf de 318 m², jouxtant le collège public Saint-Exupéry, qu'ils seront accueillis en septembre.

Le choix n'est pas anodin, souligne Marc Schmitter, président de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance qui a financé les travaux : « Sous la responsabilité de Thierry Millon, vice-président chargé de la culture lors de la dernière mandature, puis de Jacques Genevois après 2014, avec le directeur de l'école de l'époque, Philippe Gay, et les membres de l'association, l'idée a germé de construire cette école à côté du collège, près du Pôle des arts. Le travail, mené avec le principal, l'intendant et les professeurs du collège, a permis des mutualisations en construisant une salle de pratique collective pour l'école de musique, également mise à disposition des enseignants du collège. »

850 000 € d'investissement

Ces locaux dédiés à la musique seront donc partagés pendant le temps scolaire, les collégiens ayant accès, par un sas à l'entrée du bâtiment, à une salle de musiques actuelles insonorisée.

Outre cette salle, les élèves et le personnel de l'école de musique disposeront de cinq studios de 12 m², de deux bureaux (directrice et secrétariat), d'un auditorium pouvant accueillir 60 personnes, d'une parloir et d'une salle des professeurs, dès la rentrée.

Le bâtiment, sobre et astucieux, a été conçu par le cabinet d'architecture Quéré. Un investissement de 850 000 € pour la communauté de communes, subventionné à hauteur de 170 000 € par l'État.

« Ce projet va bien au-delà d'un espace d'enseignement musical, insiste Marc Schmitter. Je dirais que c'est plutôt un lieu de vie musical, un lieu où des musiciens, des jeunes, des moins jeunes, collégiens, peuvent se retrouver pour jouer ensemble. Un lieu où tout un chacun peut exprimer ses talents et s'épanouir par la musique. »

Ouest-France, le 24 juin 2017

Chalonnnes sur Loire.

Qu'est-ce que l'école de musique intercommunale Loire-Layon ?



Le jour de l'inauguration, un petit ensemble d'élèves répétait sa prestation dans un des studios.

L'EIMLL est une école de musique associative, intercommunale depuis 2000. Elle compte aujourd'hui 324 élèves et une vingtaine de professeurs spécialisés.

Elle est dirigée par Marie Rochefort - également directrice d'AccorDance de

Mûrs-Èrigné - et présidée par un conseil d'administration constitué de bénévoles.

Avec le secrétariat, elle a déménagé cette semaine dans ces nouveaux locaux, à Chalonnnes, depuis la mairie de Saint-Georges : « Pour ma première année de direction, j'ai eu fort à faire pour préparer au mieux ces nouveaux locaux. L'équipe d'enseignants - un seul départ pour la rentrée - est très agréable, les élèves sont très investis et il y a beaucoup d'instruments à proposer. »

L'école organise des cours individuels spécifiques à un instrument, associés à des cours de groupe (solfège, chorale, pratique collective). Elle permet aussi à ses élèves (dès 5 ans) d'appréhender la scène en organisant une saison culturelle avec, entre autres, des concerts d'ensembles.

« Même si l'administration, mon bureau et la salle des enseignants sont désormais à Chalonnnes, nous travaillons toujours sur trois autres sites pour les cours : à La Possonnière, Rochefort-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire, précise Marie Rochefort. Notre objectif est de garder la proximité pour les élèves. »

Pour accéder au nouveau site chalonnais, plus excentré que l'ancien, les premiers cours des soirs de semaine seront décalés à 17 h. Certains parents commencent à se demander comment effectuer les déplacements après la sortie des écoles primaires. « Nous recherchons toujours de nouveaux parents ou adultes qui souhaitent s'investir dans l'association gestionnaire de l'école de musique », conclut la directrice.

École de musique Loire-Layon, 31, rue des Mauges, BP 12, à Chalonnnes-sur-Loire. Tél. 02 41 48 79 81. Courriel : comptaeimll@free.fr
Site internet : www.ecole-de-musique-eimll-15.websself.net

Ouest-France, le 24 juin 2017

Chalonnnes.

La nouvelle école de musique
à la « portée » de tous



Quelques élèves et l'harmonie chalonnnaise réunis pour l'occasion autour de Sabrina Arnou, professeur

La fête de la musique était la date propice pour inaugurer la nouvelle école de musique située juste à côté du collège St Exupéry. Elle remplace l'ancienne qui était vétuste et surtout, pas assez vaste pour accueillir les 20 professeurs et les 323 musiciens apprentis et confirmés. 5 studios, une salle de musique actuelle, un auditorium, une salle d'enseignement et une salle de pratique accessible pour les prestations extérieures ont pu être visités par un public

nombreux qui avait bravé la chaleur pour écouter le discours de Marc Schmitter, président de la communauté de commune qui a financé le projet pour 850 000,00 €.

Le Courrier de l'Ouest, le 22 juin 2017

— 2018 —

Chalonnnes-sur-Loire.

Kenza et Alice brillent
au tremplin « Imagine »



Alice et Kenza

Dans une volonté commune de valoriser les pratiques musicales collectives des jeunes, les JM (Jeunesses Musicales) France, en partenariat avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA), organisent les Rencontres « Imagine ». Des rencontres avec des musiciens pour des artistes âgés de 13 à 21 ans...

C'est à ce tremplin que deux jeunes Chalonnaises, KENZA Bourget et Alice Cornuel du groupe Zélie, encouragées par leur professeur de musique du lycée Dechaume à Angers, ont participé. Dans un style pop acoustique, en s'accompagnant à la guitare (Alice) et au piano (Kenza), elles ont présenté leurs compositions. Dans un premier temps, elles ont gagné en juin dernier la session régionale qui s'est déroulée à Chemillé puis se sont présentées à la finale nationale les 20 et 21 octobre derniers à Paris. « Le jury nous a nommées 2e parmi les 10 groupes, ce qui nous offrira la chance de jouer en Suède ou en Croatie en tant que groupe invité pour les finales Imagine de ces pays », indique Kenza.

Le Courrier de l'Ouest, le 26 octobre 2018

— 2020 —

Chalonnnes-sur-Loire.

L'orchestre d'harmonie de Chalonnnes recrute un chef et des musiciens



Un mardi soir à l'école de musique.

L'harmonie de l'Association musicale de Chalonnnes comprend actuellement onze musiciens (cuivres, flûte, clarinette et percussion) qui viennent de Chalonnnes et des alentours. Malheureusement, l'harmonie n'a plus de chef car Julien Pontoire, qui a exercé cette responsabilité pendant sept ans, est parti vers d'autres occupations. Les musiciens se réunissent cependant chaque semaine pour continuer à travailler. Florence Annebicque, la coprésidente avec Bruno Cam et Philippe Valette, souhaiteraient recruter un nouveau chef. De nouveaux musiciens seraient également les bienvenus. L'harmonie est souvent sollicitée pour s'associer aux événements de commémorations ou d'hommages mais joue également tout un répertoire moderne et éclectique. Elle participe aux différentes festivités organisées à Chalonnnes comme la fête de la musique, la fête des quais ou la Fête nationale. Les répétitions ont lieu chaque mardi à l'école de musique de 20 h 30 à 22 h 30.

Chez M. et Mme Annebicque : 02 41 78 09 05 ou 06 82 84 93 14. jf.annebicque@gmail.com

Le Courrier de l'Ouest, le 15 janvier 2020

— 2021 —

Chalonnnes-sur-Loire.

L'école de musique affiche un record d'inscriptions



Manon Bouteiller, chargée de communication tout juste embauchée, et Marie Rochefort, directrice de l'école de musique intercommunale Loire-Layon, devant les locaux à Chalonnnes-sur-Loire.

Cette année, 320 élèves âgés de 5 ans à 74 ans fréquenteront les différents cours, assurés par les vingt professeurs, à La Possonnière, à Saint Georges sur Loire, à Rochefort sur Loire et à Chalonnnes sur Loire (Maine et Loire). C'est 22 de plus que l'an passé.

Marie Rochefort, directrice depuis cinq ans de l'école intercommunale de musique Loire-Layon, dont les cours sont dispensés à La Possonnière, à Saint Georges sur Loire, à Rochefort sur Loire et à Chalonnnes-sur-Loire (Maine et Loire), fait le point sur la rentrée.

Comment s'est passée la rentrée ?

Elle a eu lieu le 13 septembre, avec 320 inscriptions d'élèves, soit 22 de plus que l'an passé, c'est un record ! Ils sont âgés de 5 ans à 74 ans.

Quels enseignements sont dispensés ?

Vingt enseignants proposent une grande variété d'instruments, ainsi qu'un travail de la voix dispensé par Manon Petitjean.

Ouest-France, le 21 septembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Une embauche pour renforcer la communication de l'école



Manon Bouteiller.

Manon Bouteiller, 24 ans, a fait sa rentrée à l'école de musique intercommunale Loire-Layon sur un poste nouvellement créé : elle en sera la chargée de communication. Originaire de Tiercé et habitant Thouarcé, la jeune femme a obtenu une licence à l'Université catholique de l'Ouest et un master en communication.

Elle signe là son premier contrat de travail, même si elle avait précédemment créé une auto entreprise, Alchemy media, spécialisée dans le graphisme et la photographie.

Des compétences qui lui seront utiles pour mener à bien ses missions : faire mieux connaître l'école grâce à des plaquettes ; à un site internet actif ; avec une présence accrue sur les réseaux sociaux ; mais aussi grâce à des vidéos ou des photographies des événements. Elle aura aussi en charge la communication auprès des adhérents.

Avec Marie-Claire Chesnaie, la secrétaire comptable, et Marie Rochefort, la directrice, Manon Bouteiller prendra également part à la gestion administrative de l'école intercommunale de musique.

Ouest-France, le 21 septembre 2021

— — — 2023 — — —



Chalonnnes-sur-Loire.

Un concert de musiques de films

L'harmonie et des élèves de l'école de musique seront en concert le 26 mars.



Les musiciens lors d'une répétition, avant le concert du 26 mars.

L'Harmonie chalonnaise (composée de 12 adultes) et l'Ensemble des Instruments à Vent de l'école de musique (6 enfants) préparent un concert (avec entrée libre) qui aura lieu le dimanche 26 mars, à 15 heures, à la Halle des marinières. Ils seront accompagnés de l'Harmonie de Montreuil-Juigné et les 6/8 (un petit groupe indépendant), soit une quarantaine de musiciens, adultes et enfants. Ils

interpréteront des musiques de films célèbres. Actuellement les répétitions pour les Chalonnais se déroulent à l'auditorium de l'école de musique sous la houlette de Damien Malinge, enseignant à l'école de musique.

En parallèle, l'assemblée générale de l'Harmonie de Chalonnnes-sur-Loire a eu lieu le vendredi 10 mars.

Besoin de batteurs, de percussionnistes...

Au cours de cette réunion, a été abordé l'effectif de l'Harmonie chalonnaise qui est en augmentation. Cependant, notre orchestre souhaite que d'autres musiciens rejoignent le groupe : batteurs, percussionnistes, basses... et aussi des jeunes. Le répertoire est varié : classique, variétés, jazz... Il y a eu un concert à Rochefort à Noël, le 16 décembre puis le 20 janvier à l'école de musique. Les prochains, en dehors du dimanche 26 mars, auront lieu le samedi 15 avril à Montreuil-Juigné à 20 heures, le mercredi 21 juin à l'occasion de la fête de la musique sur le site des Chalandonx. Un concert à Saint-Georges aura lieu également en novembre. Par ailleurs, l'harmonie participe aux commémorations (19 mars, 8 Mai et 11 Novembre à Chalonnnes, La Possonnière et Rochefort) , résume Florence Annebicque, coprésidente de l'Association musicale chalonnaise.

Contact : 02 41 78 09 05 / 06 82 84 93 14
ou par mail jf.annebicque@gmail.com

Le Courrier de l'Ouest, le 16 mars 2023

Chalonnnes-sur-Loire.

L'Harmonie chalonnaise prépare son concert du 26 mars



L'harmonie chalonnaise, à l'auditorium de l'école de musique de Chalonnnes-sur-Loire, en pleine répétition pour son concert du 26 mars.

L'Harmonie chalonnaise (douze adultes) et l'ensemble des instruments à vent de l'école de musique (six enfants) préparent un concert qui aura lieu dimanche 26 mars, à la Halle des Mariniers, à 15 h. Ils seront accompagnés de l'Harmonie musicale de Montreuil-Juigné. Au total, une quarantaine de musiciens adultes et enfants assureront le spectacle. Le thème du concert sera les musiques de films. L'entrée de la salle sera libre.

Au cours de l'assemblée générale, il a été abordé l'effectif de l'Harmonie chalonnaise qui est en augmentation, mais l'association souhaiterait voir l'arrivée d'autres musiciens pour étoffer le groupe comme batteur, percussionniste, basse... Et aussi des jeunes, car le répertoire de l'Harmonie est très varié : classique, variétés, jazz... Après le 26 mars, les musiciens se produiront en public, le samedi 15 avril, à Montreuil-Juigné, à 20 h.

Le soir de la fête de la musique, le mercredi 21 juin, une représentation sera donnée sur les quais, aux Chalandoux et une autre, en novembre, à Saint-Georges-sur-Loire. L'harmonie participe aux commémorations, le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre à Chalonnnes-sur-Loire, La Possonnière et Rochefort-sur-Loire. Harmonie chalonnaise, contact au 06 82 84 93 14 ou au 02 41 78 09 05, courriel, jf.annebicque@gmail.com

Ouest-France, le 17 mars 2023

Loire Layon Aubance et Mûrs-Érigné : les quatre écoles de musique et danse fusionnent

Depuis 2017, quatre écoles de musique et la communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire) ont travaillé patiemment à la création d'une seule entité, baptisée le Quartet. Les inscriptions ouvrent le 12 juin.



Mercredi 31 mai, la naissance de l'école le Quartet a été actée lors d'une assemblée générale constitutive.

Mercredi 31 mai, la naissance du Quartet a été actée lors d'une assemblée générale constitutive. Son nom n'est sans doute pas dû au hasard, car il s'agit de la fusion des quatre écoles de musique et de danse de la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA, Maine-et-Loire) – l'école intercommunale de musique Loire-Layon, à Chalonnnes-sur-Loire, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire et Saint Georges sur Loire ; l'école de musique Camille Saint Saëns (EMCSS), à Brissac-Loire-Aubance ; l'école de musique intercommunale du Layon (Emil), à Beaulieu-sur-Layon ; et Accordance, aux Garennes-sur-Loire et à Mûrs-Érigné.

« La plus grande école de musique associative de l'Anjou »

« Nous totalisons 900 élèves inscrits en musique et 247 en danse, explique Marie Rochefort, actuelle directrice des écoles de Chalonnnes-sur-Loire et de Mûrs-Érigné, qui prendra la tête du Quartet. Si l'effectif se maintient, nous aurons environ 1 150 élèves pour 54 enseignants et trois salariés permanents. » « Avec cet effectif, ce sera la

plus grande école de musique associative de l'Anjou », souligne Dominique Normandin, vice-président de la CCLLA en charge de la culture.

À noter que Marie Rochefort sera épaulée par deux adjoints, Patrice Fleuriel et Dominique Lambert, aujourd'hui directeurs des écoles de Beaulieu-sur-Layon et de Brissac-Loire-Aubance. Ce ne sera pas du luxe pour gérer ce nouvel ensemble, qui sera doté d'un budget annuel d'environ un million d'euros.

Un processus de cinq ans

Cette fusion est le fruit d'un long processus, commencé en 2018 et qui s'achèvera le 31 décembre, avec la dissolution, déjà actée, des associations chapeautant les quatre écoles. Jusqu'en 2017, ces quatre écoles étaient implantées dans trois intercommunalités différentes. La création de la CCLLA, qui a pris la compétence des écoles de musique, avait permis, dès 2018, de dégager une subvention commune de 450 000 € par an, sur cinq ans. « Nous avons imposé une seule condition aux quatre écoles pour faciliter la gestion de ce secteur : l'harmonisation programmée de leurs tarifs », rappelle Dominique Normandin.

Il a fallu tenir compte d'une particularité : l'école de musique et de danse de Mûrs-Erigné, une commune d'Angers Loire métropole, avait déjà fusionné avec celles des Garennes-sur-Loire, en 2017, créant Accordance. « Une réussite ! », se félicitait Annie Prono, sa présidente. Une piste de travail, aussi.

Mutualiser, tout en maintenant les onze sites d'enseignement

« La crise du bénévolat a failli contraindre l'Emil et l'EMCSS à fermer, il y a trois ans, souligne Guillaume Pineau, président de l'Emil. C'était un signal pour nous. Un premier travail, en 2019, avait déjà rapproché les quatre structures, suivi de nombreuses séances de travail. Ce regroupement permet aujourd'hui de professionnaliser les fonctions support

(ressources humaines, secrétariat pédagogique, communication, etc.), en les mutualisant, tout en maintenant les onze sites historiques de nos formations. »

Le bureau : Annie Prono, présidente ; Guislaine Taillefer, ressources humaines ; Christophe Adnot, trésorier ; Bertrand Loiseau, communication. Inscriptions à partir du lundi 12 juin. Renseignements sur www.lequartet.fr.

Ouest-France, le 6 juin 2023

— — — 2024 — — —

Chalonnnes-sur-Loire. L'œuvre de Victor Hugo racontée en musique



Les musiciens se préparent.

Les musiciens de l'Harmonie préparent un spectacle, le 12 et 13 avril, pour raconter Les Misérables de Victor Hugo.

Ils seront près de 90 intervenants. Les élèves de l'école de musique et les musiciens de l'harmonie seront accompagnés d'une dizaine de solistes pour interpréter, entre autres, Valjean, Javert, Fantine, ou Cosette. Pour compléter la partie musicale, la chorale à travers chants, dirigée par Benjamin Réthoré, participera sur deux chansons.

En plus des saynètes, des jeunes du collège de l'Armangé préparent avec leur professeur de français des interventions théâtrales. D'autres collégiens de 6e préparent trois chansons et les 4e se lancent dans la création de l'affiche de la représentation.

Pour relier toutes ces prestations, l'histoire sera racontée par une mamie à sa petite fille, sous forme de dialogue, selon l'idée originale du spectacle de Stéphane Delettrez.

Vendredi 12 et samedi 13 avril, à 20 h 30, et le dimanche 14 à 15 h, à l'espace ciné, rue Félix-Faure, à Chalonnnes-sur-Loire. Adultes 8 € et -16 ans 5 €. Réservation conseillée à delpautcreation@gmail.com

Ouest-France, le 19 mars 2024

Chalonnnes.

Il monte un spectacle
autour des « Misérables »
avec quelque 90 participants

Stéphane Delettrez, un Chalonnais, monte un spectacle qui s'inspire de l'œuvre de Victor Hugo « Les Misérables ». Il sera présenté du 12 au 14 avril 2024 à l'Espace ciné à Chalonnnes-sur-Loire



L'école de musique de Chalonnnes lors d'une répétition. Stéphane Delettrez est debout dans le fond et au centre (près de la porte)

Interview

Stéphane Delettrez, 66 ans, habitant Chalonnnes-sur-Loire et passionné de spectacle, musique et vidéo a décidé de monter un spectacle musical tiré de l'œuvre de Victor Hugo « Les Misérables ».

Quel est l'objectif de ce spectacle ?

Stéphane Delettrez : Je fédère les Chalonnais afin de raconter « Les Misérables » en s'appuyant sur les chansons originales de la comédie musicale écrite par Jean-Michel Schoenberg et Alain Boublil, mais également de chansons originales que j'ai composées ».

Avez-vous des partenaires pour cette comédie musicale ?

« Les élèves de l'école de musique et une vingtaine de musiciens de l'harmonie dirigés par Damien Malinge participeront à ce spectacle. Une dizaine de solistes interpréteront les rôles de Jean Valjean, l'inspecteur de police Javert, Fantine, Cosette, les Thénardiens, Éponyme, Gavroche...

Nous aurons des actrices et acteurs (paroissien, membre des Chalandon et membre de théâtre de La Possonnière) qui joueront une petite saynète ».

La chorale « A Travers chants » dirigée par Benjamin Réthoré apportera sa participation avec deux chansons

Des jeunes du collège de l'Armangé, préparés par leur professeur de Français Sandrine Noyer, seront présents pour des interventions théâtrales tout au long du spectacle. D'autres jeunes de sixième interpréteront trois chansons.

Des jeunes de quatrième, pilotés par Christiane Herbreteau, prof d'art plastique, ont créé l'affiche de ce spectacle.

Nous aurons Mamie qui racontera à sa petite fille toute l'histoire sous forme de dialogues pour relier toutes les tableaux.

Pour cette comédie musicale, j'ai réuni environ 90 artistes ».

Quand et où pourrons-nous voir cette représentation musicale ?

« J'ai choisi l'espace ciné avec trois dates, les 12 et 13 avril 2024 à 20 h 30 et le 14 avril à 15 heures

Je conseille aux personnes intéressées de réserver le plus tôt possible. Les jeunes du spot jeunesse gèreront les entrées et la buvette. »

Contact : delpautcreation@gmail.com

Tarifs : 8 € pour les adultes et 5 € pour les moins de 16 ans.

Le Courrier de l'Ouest, le 3 avril 2024

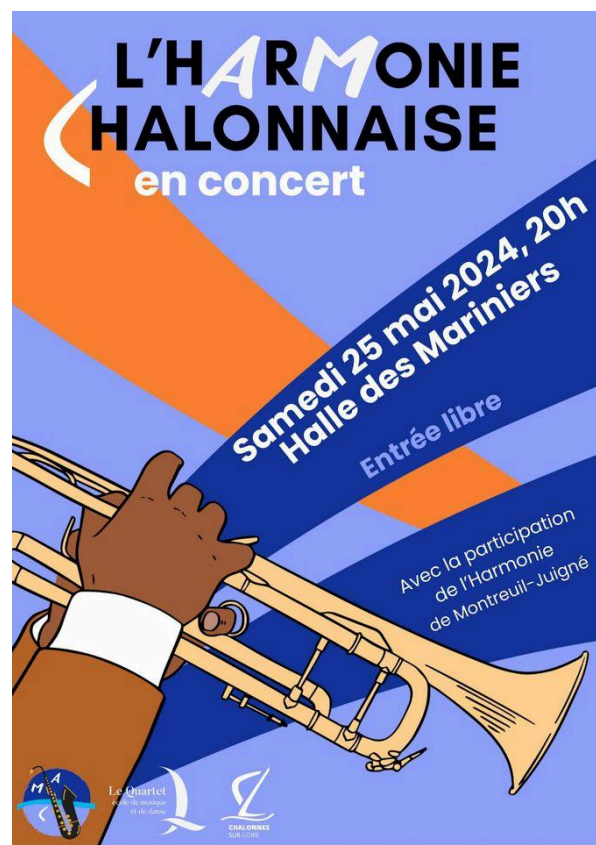
Chalonnnes-sur-Loire.

Un concert gratuit
avec l'Harmonie chalonnaise



L'harmonie musicale de Chalonnnes, ici en répétition, est dirigée par Damien Malinge. Elle propose un concert gratuit qui aura lieu samedi 25 mai, à 20 h, à la halle des Mariniers. La troupe sera accompagnée de l'harmonie de Montreuil-Juigné, soit une trentaine de musiciens, pour un quatrième concert en commun. Au programme, des musiques de films et des musiques de variétés.

Ouest-France, le 22 mai 2024



Après dix-huit mois d'existence, l'école de musique de Loire Layon Aubance dresse un premier bilan

Dix-huit mois après sa création, l'école de musique intercommunale de Loire Layon Aubance tenait sa première assemblée générale, jeudi 19 décembre 2024, à Chalonnnes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Et le bilan de la première année est prometteur.



Annie Prono, présidente de l'association Le Quartet, a ouvert la séance devant de nombreux élus de la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA), du département et des communes impliquées.

Dix-huit mois après sa création, le 31 mai 2023, l'école de musique et de danse Le Quartet a dressé le bilan de l'année 2023-2024, jeudi 19 décembre, lors de sa première assemblée générale tenue dans les locaux de son siège social : l'école de musique de Chalonnnes-sur-Loire (Maine et Loire).

Les principaux acteurs de cette création étaient présents pour cet événement, présidé par Annie Prono, à la tête de l'association, notamment le président de la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA), Marc Schmitter et le vice-président délégué à la culture, Dominique Normandin.

Le projet de fusion des quatre écoles de la communauté de communes avait permis à la CCLLA de dégager, dès 2018, et dans le cadre d'une convention de cinq ans, une subvention de 450 000 € par an. Elle imposait à ce moment-là, « l'harmonisation programmée des tarifs pour les quatre écoles, afin de faciliter la gestion de ce secteur », précise Dominique Normandin.

1 159 élèves inscrits

Marie Rochefort, la directrice de l'école, a dévoilé les chiffres de cette nouvelle entité : Nous avons inscrit 899 familles pour un effectif total de 1 159 élèves, dont 914 dans les activités de musique et 245 en danse. Ils sont issus d'une vingtaine de communes et rattachés aux quatre pôles de gouvernance et aux onze sites d'enseignement, sur le territoire. Nous employons 54 professeurs et cinq salariés administratifs, ce qui correspond à 24,16 équivalents temps plein.

Le trésorier, Christophe Adnot, a présenté les comptes atypiques de ce premier exercice, clos au 31 août 2024 : « Les résultats sont en adéquation avec la particularité de l'exercice : des recettes enregistrées sur douze mois et des dépenses comptabilisées sur huit mois. En effet, les quatre écoles devaient boucler leur propre exercice au 31 décembre 2023, clôturer leurs comptes et permettre ainsi le transfert de leurs actifs vers Le Quartet au 1er janvier 2024. »

« L'essentiel était de rester sur la trajectoire envisagée »

Une opération qui a nécessité des journées de travail sur la valorisation des apports et la mise en place des règles d'amortissement. « Il en découle un résultat positif de 202 903,73 €, affecté en réserve et report à nouveau, précise le trésorier. Le budget 2024-2025 présente un déficit prévisionnel de 75 000 € sur un budget de 1 079 647 €. Notons que les subventions représentent 56 % de ce budget, dont 80 % sont attribués par la CCLLA . »

Le président de la CCLLA reconnaissait, dans son message d'encouragement, la complexité du dossier : « Nous étions partants pour cette fusion avec la consolidation de la partie administrative. Je vois ce qu'elle a pu générer comme difficultés. Même s'il y a un déficit prévisionnel annoncé, l'essentiel, c'était de rester sur la trajectoire envisagée il y a 18 mois. » Il poursuit : « Notre objectif, à travers la convention, c'est de vous donner de la visibilité et de confirmer notre rôle dans l'arbitrage budgétaire, en s'appuyant sur le réseau des bénévoles. »

« Défi réussi »

Vincent Guibert, pour le département, saluait « ce véritable défi réussi ». Il laissait entendre que « la subvention de 75 000 €, déjà réduite cette année, ira probablement en diminuant ». Pour la municipalité de Mûrs-Erigné, commune de l'Agglo d'Angers, Karine Poulalion indiquait « mettre à l'étude une contribution plus élevée pour les élèves issus de la commune, mais nous sommes déjà très sollicités ».

La présidente clôturait la séance après le vote statutaire d'un nouveau conseil d'administration issu des quatre pôles, évoquant « la création de quatre comités locaux de fonctionnement pour épauler la gouvernance ».

Ouest-France, le 25 décembre 2024